

les 7 mesures essentielles

Le diagnostic a permis d'identifier les principaux leviers d'action et le PPA prévoit la mise en œuvre de sept grandes mesures de réduction de la pollution.

Améliorer la qualité de l'air au quotidien

1. Réduire les émissions des installations de combustion par le renforcement de la surveillance, la réduction de l'impact du chauffage au bois et la promotion des installations moins polluantes.
2. Interdire le brûlage des déchets verts.
3. Réduire les émissions du secteur des transports, en proposant des alternatives à la mobilité individuelle, en réduisant la vitesse en période hivernale, en interdisant la circulation aux véhicules les plus polluants.
4. Réduire les émissions industrielles de particules, de HAP et de solvants chlorés.

Mieux gérer les pics de pollution aux particules

5. Interdire l'utilisation des appareils de chauffage d'appoint au bois peu performants.
6. Limiter l'impact du trafic poids lourds transfrontalier en favorisant le report vers l'autoroute ferroviaire alpine.
7. Interdire les feux d'artifice.

Avec cette série de mesures, le PPA de la vallée de l'Arve s'inscrit dans l'objectif très ambitieux d'une réduction de 30% des particules fines d'ici à 2015. Les réductions attendues en dioxyde d'azote et HAP sont respectivement de 28% et 25% sur 5 ans.

Chacun acteur

La qualité de l'air, c'est l'affaire de tous et la responsabilité de chacun

La réussite du PPA repose sur la contribution de chacun de nous. Appliquons et respectons les mesures qui le composent, et adoptons des gestes simples :

- Economisons l'énergie et choisissons un **chauffage non polluant**.
- Privilégions le **co-voiturage** et les **transports collectifs**. Au volant, adoptons l'**éco-conduite**.
- **Ne brûlons rien à l'air libre** et apportons nos déchets à la déchetterie.



En savoir +



www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



haute-savoie.gouv.fr



www.air-rhonealpes.fr



www.transalpair.eu



www.prioriterre.org

PLAN DE PROTECTION
DE L'ATMOSPHÈRE
DE LA VALLÉE DE L'ARVE

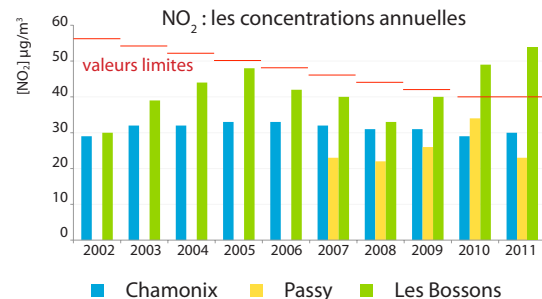
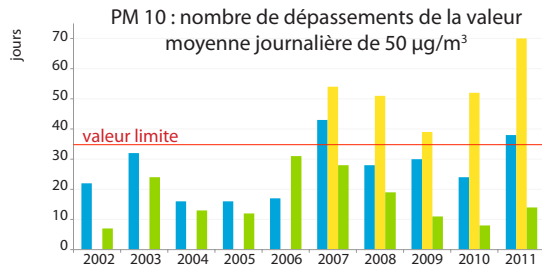
PPA

Vallée de l'Arve
*Tous acteurs de la
qualité de l'air !*

Les vallées, des zones sensibles

Comme beaucoup de vallées de montagne, la vallée de l'Arve est exposée à la pollution de l'air. Sa topographie encaissée et sa météorologie, ainsi que la concentration des activités humaines favorisent l'accumulation des polluants, notamment en hiver.

Les mesures effectuées depuis plusieurs années montrent des dépassements des normes en vigueur :



- les particules en suspension inférieures à 10 micromètres (PM10) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) se trouvent principalement **dans les zones d'habitat**,
- le dioxyde d'azote (NO₂) se situe notamment en **bordure des axes routiers**,
- l'ozone (O₃) est présent y compris **dans les espaces naturels d'altitude**.

Un air à préserver

Face à ce constat, les pouvoirs publics ont souhaité réagir pour améliorer la qualité de l'air respiré en élaborant un **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)**.

Le PPA, un outil fédérateur

(Plan de Protection de l'Atmosphère)

L'obligation d'élaborer un PPA s'impose à toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants et dans les zones où les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées. Le PPA définit une stratégie pour réduire les concentrations de polluants atmosphériques et atteindre le niveau de qualité requis.

Il dresse une série de mesures établies collégialement sur la base :

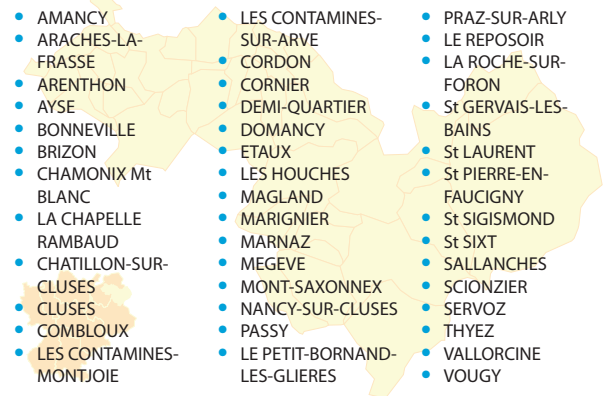
- d'un diagnostic partagé de la situation ;
- d'une concertation de tous les acteurs concernés par la pollution.

Le PPA pour un air plus sain, tous les jours

Le PPA de la vallée de l'Arve a été adopté le 16 février 2012. Il concerne 41 communes.

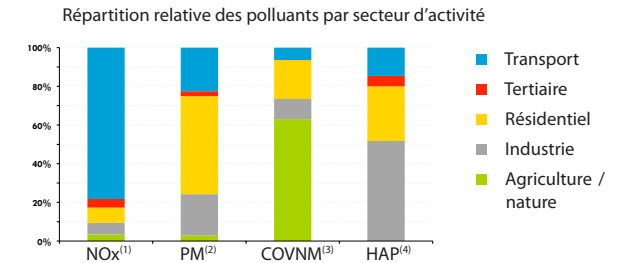
Son objectif : réduire au quotidien la pollution de fond de la vallée et ne pas se contenter de juguler les pics de pollution épisodiques.

Il sera évalué annuellement et réajusté.



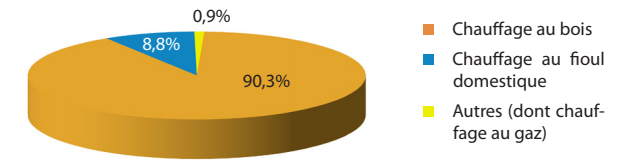
Les sources de pollution

Un bilan des émissions de pollution a été réalisé par Air Rhône-Alpes, association agréée.



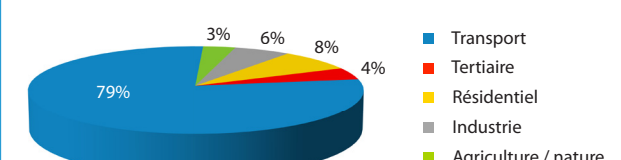
Le chauffage au bois, 1^{ère} source de particules en suspension (PM)

Le secteur résidentiel représente plus de la moitié des rejets de particules dans la vallée, dont 90% proviennent du chauffage au bois. Le bois est une énergie renouvelable bénéfique pour la lutte contre l'effet de serre, mais sa combustion dans une cheminée ou un poêle d'ancienne génération détériore fortement la qualité de l'air.



Dioxyde d'azote et poids lourds

Le secteur routier est responsable de près de 80% des émissions de dioxyde d'azote dont la moitié provient des poids lourds.



1. oxydes d'azote
2. particules fines
3. composés organiques volatils non méthaniques
4. hydrocarbures aromatiques polycycliques